

Rapport N° 131/2018

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon »

Nyon, le 19 février 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Aurélie Hegetschweiler, Amparo Lazcani et Christine Vuagniaux, ainsi que de MM. Philippe Kuratle, Laurent Mieville, Sacha Vuadens, David Weaver et Pierre Wahlen, Président et Rapporteur, s'est réunie une première fois le 30 octobre 2018. A cette occasion elle a entendu Mme la Municipale Roxane Faraut Linares, accompagnée de M. François Menthonnex, chef de Service et de M. Damien Seonane Gomez, stagiaire au service TEM. Qu'ils soient toute et tous remerciés pour les explications apportées.

Suite à cette première séance, la commission a souhaité consulter le Municipal de l'Urbanisme sur un certain nombre de questions qui paraissaient ressortir de son dicastère. Les questions ont été posées par écrit, les réponses apportées de la même manière. Suite à cet échange, la commission s'est réunie une seconde fois en date du 8 janvier 2019. Etaient présents : Mmes Aurélie Hegetschweiler et Amparo Lazcani, ainsi que de MM. Philippe Kuratle, Sacha Vuadens et Pierre Wahlen. Mme Christine Vuagniaux excusée était remplacée par M. Brian Jackson. MM Laurent Mieville et David Weaver étaient quant à eux également excusés.

Contexte

Le rapport-préavis 131 fait suite au dépôt par M. le Conseiller Philippe Kuratle d'un postulat intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon ».

Il s'agit pour le postulant de demander à la Municipalité d'étudier la possibilité d'étendre la zone piétonne à l'ensemble de la rue de la Gare ainsi qu'aux places Saint-Martin et Bel-Air, par la pose d'une unique borne escamotable à l'entrée de la Place Saint-Martin par exemple.

La commission ad'hoc chargée d'étudier la pertinence de cette demande a reçu en novembre 2017 Mme la Municipale R. Faraut Linares accompagnée de son chef de Service. L'occasion pour la Municipalité de présenter les mesures qu'elle allait mettre en œuvre. Pourtant ces dernières ne paraissaient pas suffisantes à la Commission qui demandait dans ses conclusions à la Municipalité de « *mettre en place le plus rapidement possible les aménagements nécessaires afin de requalifier ces zones [secteur sud de la rue de la Gare et places Saint-Martin et Bel-Air] en zones piétonnes* ».

Présentation de la Municipalité

Mme la Municipale a rappelé dans un premier temps ce qui a été fait depuis le dépôt du postulat et qui permet de réduire les conflits entre les différents usagers soit :

- Mise en zone 20 km/h de l'ensemble du secteur
- Campagne de sensibilisation des différents usagers

Par ailleurs, pour comprendre la nature des mouvements observés sur la Place Saint-Martin, une enquête origine/destination a été réalisée. Cette dernière démontre qu'une majorité des déplacements sont de transit parce qu'ils permettent d'éviter la place de la Gare pour traverser d'est en ouest la ville.

Enfin, la Municipalité a décidé la mise en place de mobilier léger qui permettront de donner un autre caractère aux zones 20 et 30 km/h. C'est le Service de l'Urbanisme qui est en charge de ces aménagements.

Par contre, la Municipalité ne souhaite pas une mise en place progressive de la piétonisation du Centre-Ville mais préfère attendre la réalisation de la boucle des adresses et du parking enterré de Perdtemps pour contrôler tous les accès au centre et compenser la perte de places de parking dans les rues devenues piétonnes par le nouveau parking de Perdtemps. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas répondu positivement à la demande du postulant.

En effet, pour la Municipalité, la stratégie de piétonisation du centre-ville est conditionnée à la mise en sous-sol du parking de Perdtemps à une échéance espérée pour 2023.

Cette manière de procéder permettra en outre de démontrer, grâce aux aménagements transitoires et aux études réalisées l'efficacité des mesures proposées et ainsi, de les faire inscrire aux projets d'agglomération 4^{ème} génération. Ce qui permettra d'obtenir une partie significative du financement des aménagements définitifs.

Questions à l'urbanisme

Sont reprises ci-dessous les questions de la commission à M. le Municipal Gay et les réponses apportées par la Municipalité

- L'Urbanisme partage-t-il la volonté d'attendre la construction du parking de Perdtemps pour interrompre le trafic de transit sur la place Saint-Martin?
Non, la charge de trafic sur la place Saint-Martin peut être considérée comme très faible.
- Si oui, pourquoi et quelles mesures préconise-t-il pour éviter les nombreux conflits entre piétons et trafic motorisé?
Voir réponse 1.
- Si non, quelles mesures préconise-t-il pour éviter que ce passage soit utilisé comme alternative au transit par la place de la gare?
Les travaux préparatoires ayant été faits par TEM, le Service de l'urbanisme n'a pas encore examiné les aspects pratiques et techniques d'une fermeture de l'accès au trafic empruntant la place St-Martin.
- Quel type d'aménagements temporaires sera mis en place dans les zones 20 et 30 pour assurer un usage urbain des espaces publics?
La Municipalité a récemment chargé le Service de l'urbanisme de traiter l'aménagement des zones 20/30. Elle a demandé que les premiers résultats de l'étude lui soient communiqués pour le printemps 2019. En conséquence, le Service de l'urbanisme ne dispose pas à ce jour des réponses à cette question.
- Urbanisme partage-t-il le principe de zones de vitesses différenciées dans la vieille ville (zones 20 et 30) et ne pense-t-il pas que ces variations sont contradictoires avec le souhait d'aménager les places de la gare et la place du château et d'assurer une liaison piétonne de qualité entre ces deux pôles?
Comme indiqué ci-dessus, le Service de l'urbanisme n'a pas encore procédé aux analyses des données de base du projet qui lui a récemment été confié. Il n'est pas en mesure de répondre spécifiquement à cette question. Par contre, il l'intégrera dans son étude.
- De même, Urbanisme ne pense-t-il pas que cette liaison justifie un usage exclusivement piétonnier de la partie inférieure de la rue de la gare?
En l'état de ses connaissances, le Service de l'urbanisme pourrait se prononcer favorablement pour une mise en zone piétonne de cet axe ; demeureront autorisés les

livraisons et les véhicules d'urgence. Il appartiendra toutefois à la Municipalité de se déterminer sur les préconisations qui lui seront soumises.

- Dans le préavis, il est précisé à plusieurs endroits que des installations d'aménagements éphémères sont prévus pour le printemps 2019. Ils sont sûrement commandés. Nous désirons donc savoir ce que c'est et où ils seront installés. Nous n'avons en effet pas vu de préavis pour cela. Quel est le prix ?
Le Service de l'urbanisme procède actuellement, avec le concours d'un bureau d'architecture de la place, à l'étude d'un « kit de mobilier » qui doit permettre de procéder à l'expérimentation, en vraie grandeur, des aménagements d'espace public « sensible » avant une réalisation plus durable. Après le prototypage de ce kit, il est prévu de financer ce mobilier par l'investissement qui sera sollicité auprès de votre Conseil.
- Quel nouveau mobilier urbain est prévu dans le centre-ville pour les 5 prochaines années ?
La Municipalité est saisie d'un guide sur l'espace public pour validation. À ce guide seront adjoints des catalogues, présentant des options et choix de produits. Ces catalogues n'ont pas encore été produits.
- Quelles sont les voies de circulation prévues d'ici les 5 prochaines années ? avec quels délais pour chacun des changements ?
Hormis la réalisation de la RDU (Gravette – Route de St-Cergue), aucune voie de circulation nouvelle n'est prévue. Des requalifications d'axes par contre sont en cours d'étude pour réalisation (travaux engagés ou finalisés d'ici 5 ans), conformément au projet d'agglomération.

Conclusions

Une majorité de la Commission peine à comprendre la position de la Municipalité et son obstination à ne pas accéder à une demande réitérée du Conseil. Autant au moment du renvoi du postulat à une commission puis du rapport de la commission chargée d'examiner le renvoi à la Municipalité, le Conseil a en effet clairement exprimé son souhait. Qui s'est heurté à deux reprises à un refus tout aussi catégorique.

Les arguments avancés par la Municipalité pour motiver sa position ne paraissent et ne paraissent toujours pas pertinents aux yeux d'une majorité de la Commission. En effet, vouloir attendre la réalisation de Cœur de Ville pour libérer du trafic motorisé de transit les places Saint-Martin et Bel-Air ainsi que le bas de la rue de la Gare ne semble pas pertinent et dommageable à la qualité et à la sécurité de ce secteur. Ce d'autant plus que notre Conseil a soutenu la réalisation d'aménagements urbains à la Place de la gare et à la Place du Château qu'il paraît dès lors logique et souhaitable de relier par une liaison piétonne aussi continue que possible.

L'extension de la zone piétonne souhaitée permettrait simplement d'éviter du trafic de transit qui peut et doit simplement se reporter sur la place de la Gare. De même, compte tenu des avantages, la suppression de quelques places de parc le long de la promenade du Jura paraît supportable.

Les réponses apportées par écrit par la Municipalité laissent quant à elle apparaître des divergences de vue entre les différents dicastères. On ne peut dès lors qu'espérer que le Service de l'urbanisme, désormais en charge de cette question accueille avec plus d'intérêt la motion qu'une majorité de notre commission a décidé de déposer.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 131/2018 concernant le postulat de Monsieur Philippe Kuratle, Conseiller communal, intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », du 18 septembre 2017,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 131/2018 valant réponse au postulat de Monsieur Philippe Kuratle, Conseiller communal, intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », du 18 septembre 2017.

La Commission :

Mme Aurélie Hegetschweiler

Mme Amparo Lazcani

Mme Christine Vuagniaux pour la première séance et M. Brian Jackson pour la deuxième

M. Philippe Kuratle

M. Sacha Vuadens

M. David Weaver

M. Pierre Wahlen, Président et Rapporteur